

il a été présenté par l'honorable M. Templeman et par moi-même. Quant à M. Ross, les procès-verbaux disent qu'il a été présenté par les honorables MM. Watson et Young; en réalité il a été présenté par les honorables MM. Templeman et Watson. Ces deux corrections peuvent être faites facilement.

Le **PRESIDENT** : Si je comprends bien, le changement observé dans le compte rendu de la présentation des nouveaux sénateurs a été causé par le fait que j'ai lu en deuxième lieu le certificat de l'honorable M. Choquette, et qu'au lieu d'être inscrits suivant l'ordre de la présentation, les noms des nouveaux sénateurs l'ont été suivant l'ordre dans lequel les certificats ont été lus.

L'honorable M. LANDRY : C'est là une bonne raison. Je suppose que l'on fera la correction suggérée par l'honorable sénateur de Killarney (l'honorable M. Young.)

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL : Si je comprends bien, le Sénateur qui signe le registre a préséance sur ceux qui viennent après lui. Allez-vous changer cela? Cela ne fera aucune différence jusqu'à ce qu'il s'agisse de décider une question de préséance. Le registre sera alors consulté, et celui qui aura signé le premier aura préséance sur les trois autres. J'ai remarqué par la date des commissions que tous les quatre avaient été nommés le même jour. Il s'agit maintenant de savoir qui a signé le premier le registre. Une pareille chose a eu lieu il y a plusieurs années, lors de la présentation de deux sénateurs de ce côté-ci de la Chambre. Il s'agissait simplement de savoir qui avait signé le premier le registre.

Le **PRESIDENT** : L'honorable sénateur ne demande pas qu'il y ait un changement, il demande simplement qu'une correction soit faite relativement à ce qu'a dit l'honorable sénateur de Killarney.

COMITE DE SELECTION.

AVIS DE MOTION.

L'honorable M. SCOTT donne avis de la motion suivante :

Que, mercredi prochain, conformément à la règle 79, il proposera que les sénateurs dont les noms suivent forment un comité de sélection chargé de désigner les sénateurs devant composer les différents comités permanents de

Hon. M. YOUNG.

la présente session, savoir : l'honorable sir Mackenzie Bowell, C.C.M.G., les honorables MM. Templeman, Miller, Power, Ferguson, Gibson, Watson, Loughheed et Casgrain (de Lanaudière); le dit comité devant faire rapport avec toute la diligence convenable des noms des sénateurs par lui désignés.

L'honorable M. LANDRY : C'est un avis de motion.

L'honorable M. SCOTT : Oui.

L'honorable M. LANDRY. L'honorable secrétaire d'Etat répète l'erreur qui a été commise l'année dernière.

L'honorable M. SCOTT : Ce sont les mêmes noms que l'année dernière, avec seulement deux changements. M. Power prend la place du président et M. Casgrain prend celle de sir Alphonse Pelletier.

L'honorable M. LANDRY : Je me suis plaint, l'année dernière, de la même chose. La province de Québec n'est représentée dans ce comité que par un sénateur.

L'honorable M. SCOTT : L'honorable sénateur aura l'occasion de réclamer en temps et lieu. Il ne s'agit que d'un avis de motion.

L'honorable M. LANDRY : Je vais remettre à plus tard mes remarques; mais j'appelle l'attention de l'honorable sénateur sur le fait qu'il a dû l'année dernière et l'année présente, faire une pareille correction et qu'il va y être obligé encore cette année.

L'ADRESSE.

Motion demandant l'ajournement de la prise en considération de l'adresse.

L'honorable M. CLORAN : Avant que l'on dispose de l'ordre du jour, j'aimerais à suggérer que le débat sur l'adresse soit ajourné jusqu'à demain. Un certain nombre de sénateurs présents ici cet après-midi désirent assister à la séance de l'autre Chambre, et je crois que l'un, sinon deux, des sénateurs qui a été choisi pour parler sur l'adresse, serait heureux que la discussion se fît ici demain au lieu de cet après-midi. Je propose cela simplement par courtoisie, et si la Chambre veut s'occuper de la motion, je la proposerai, secondé par l'honorable M. Montplaisir. C'est une marque de déférence que nous donnerons aux honorables sénateurs qui doivent proposer l'adoption de l'adresse et aux amis qui désireraient assister à la séance de l'autre Chambre.